

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 119**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la création d'ascenseurs sur la cité Ambrosini à Marseille  
14ème par l'OPH 13 Habitat

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibérations n° 17 du 29 avril 2015 et du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget 2015 une enveloppe de 5 000 000 €, chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ».

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Par délibération du 27 juin 2007 la Commission permanente du Conseil départemental a voté une subvention de 195 000 € en faveur de 13 Habitat, concernant la création d'ascenseurs sur la cité Ambrosini à Marseille 14<sup>ème</sup>.

Celle-ci a été frappée de caducité en raison du non engagement des travaux dans le délai de 4 ans imparti comptablement.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande concernant cette opération.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04, projette la création de 13 ascenseurs sur la cité Ambrosini A et Canet B située 245 boulevard Danièle Casanova à Marseille 14<sup>ème</sup>, afin d'améliorer l'accessibilité des logements.

Le coût des travaux s'élève à un montant de 2 491 833 €, au titre duquel l'OPH 13 Habitat demande une subvention départementale de 20 %, soit 498 366 €.

L'investissement ne sera pas répercuté sur les loyers des ménages locataires.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041782	2015-16019K	226 294 €
TOTAL A ENGAGER .....					226 294 €

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	A créer	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041783	2015-16019L	272 072 €
TOTAL A ENGAGER .....					272 072 €

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 498 366 €, destinée à accompagner les travaux de création d'ascenseurs sur la cité Ambrosini A et Canet B à Marseille 14<sup>ème</sup> ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2015-16019K	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	226 294 €
TOTAL A AFFECTER .....			226 294 €

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-16019L	A créer	13 Habitat réhabilitation et construction	272 072 €
TOTAL A AFFECTER .....			272 072 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III et IV.

Cette action sera financée sur les AP n° 2015-16019K et 2016-16019L rattachées à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041782 et 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL